



Erasmus for Young
Entrepreneurs

DOSSIER DE PRESSE

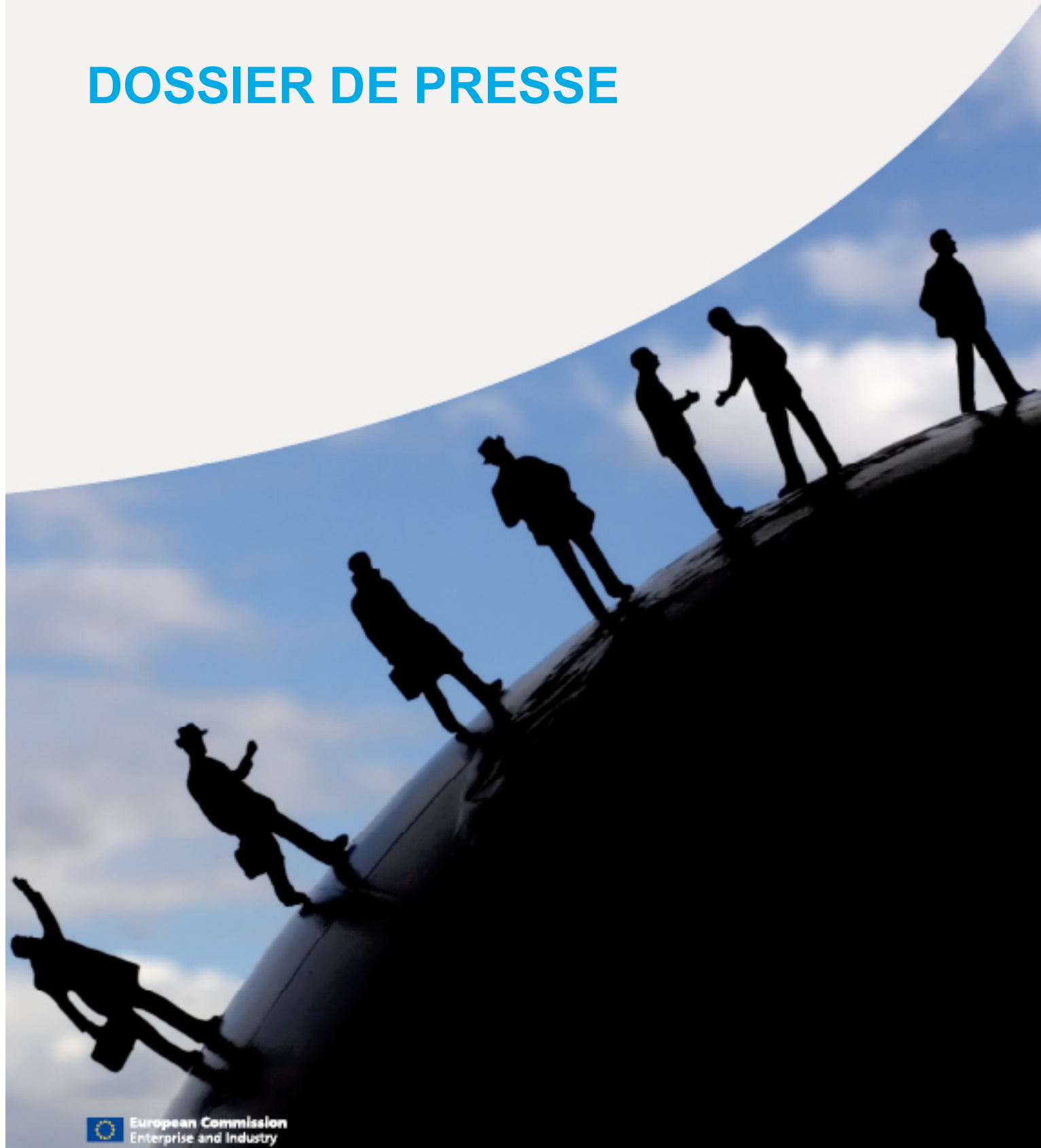


Table des matières

«ERASMUS POUR JEUNES ENTREPRENEURS»: UN NOUVEAU PROGRAMME D'ECHANGES.....	3
QUI PEUT PARTICIPER?	5
QUELS AVANTAGES PEUT-ON RETIRER DU PROGRAMME ET QUI EN SONT LES BENEFICIAIRES?	6
COMMENT FONCTIONNE LE PROGRAMME? STRUCTURE ET MISE EN OEUVRE	8
QUI PREND EN CHARGE LE PROGRAMME?	10
COMMENT S'INSCRIRE?	11
COMMENT LE PROGRAMME SERA-T-IL EVALUÉ?	13
TOILE DE FOND DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE EN EUROPE	13
CONTACTS UTILES	14

«ERASMUS POUR JEUNES ENTREPRENEURS»: UN NOUVEAU PROGRAMME D'ÉCHANGES

«Erasmus pour jeunes entrepreneurs» est un projet pilote financé par la Commission européenne. Il vise à aider les nouveaux entrepreneurs à **acquérir les savoir-faire requis** pour gérer et développer une petite ou moyenne entreprise, **en travaillant aux côtés d'un entrepreneur expérimenté dans un autre État membre de l'UE, pour une période allant de 1 à 6 mois**. Ce programme contribue à améliorer les connaissances des entrepreneurs et favorise les transferts transfrontaliers de connaissances et d'expérience entre les entrepreneurs. Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs est placé sous l'égide du Small Business Act pour l'Europe, qui voit dans ce projet pilote une contribution essentielle «à la création d'un environnement dans lequel les entrepreneurs et les entreprises familiales peuvent prospérer et dans lequel l'esprit d'entreprise est récompensé» (Principe I du Small Business Act).

Quels sont les objectifs ?

Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs a pour objectif général de faciliter les échanges d'expériences, l'apprentissage et la mise en réseau d'entrepreneurs débutants et de nouveaux entrepreneurs de l'UE en leur permettant de travailler avec des entrepreneurs expérimentés dans d'autres pays de l'UE.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants:

- Apprentissage sur le terrain destiné aux nouveaux entrepreneurs de petites et moyennes entreprises (PME) dans un pays de l'UE autre que celui où ils travaillent afin de faciliter le développement et la concrétisation de leurs idées entrepreneuriales;
- Echanges d'expériences et d'informations entre entrepreneurs sur les obstacles qui se présentent et les défis à relever lors du lancement, du développement et de la croissance de leur entreprise;
- Accès plus aisé au marché et identification des partenaires potentiels d'autres pays de l'UE pour les entreprises nouvelles et celles déjà établies;
- Constitution de réseaux fondés sur l'échange de connaissances et d'expériences acquises dans d'autres pays européens.

Les activités des nouveaux entrepreneurs au cours de leur séjour à l'étranger pourront s'étendre par exemple aux aspects suivants:

- Travailler aux côtés de l'entrepreneur expérimenté;
- Explorer le marché et développer de nouvelles opportunités commerciales;
- Développer des projets, s'intéresser aux innovations et s'impliquer dans les activités de Recherche et & de Développement;
- Envisager des opérations commerciales nouvelles voire originales;
- Comprendre comment assurer le financement d'une PME;
- Développer l'image, les ventes et le marketing de la firme de l'entrepreneur d'accueil;
- Travailler sur des projets concrets dans l'un ou l'autre des domaines mentionnés ci-dessus.

QUI PEUT PARTICIPER?

Les nouveaux entrepreneurs (NE)

Les NE sont définis comme des **entrepreneurs qui sont encore au stade initial de leur développement**. Il s'agit à la fois de nouveaux entrepreneurs (entrepreneurs débutants), qui prévoient fermement de lancer leur propre activité en se fondant sur un plan commercial viable, et d'entrepreneurs qui ont lancé leur propre entreprise récemment, c'est-à-dire depuis trois ans au plus. Planifiée ou déjà créée, l'entreprise, **peut appartenir à tout secteur d'activité et doit siéger dans l'un des 27 États membres de l'UE**. Les NE doivent s'impliquer dans le développement de l'activité économique de l'entrepreneur d'accueil et utiliser dans ce sens leur propre savoir-faire commercial, en même temps qu'ils acquièrent des connaissances utiles pour leur propre activité commerciale. Il sera demandé aux NE de fournir les preuves d'une éducation et d'une formation professionnelle valables. Ils devront également démontrer la viabilité de leur projet d'entreprise, avoir une vision globale, faire preuve d'engagement, d'esprit d'initiative et de créativité. Un NE candidat au programme doit également être en mesure de lever des fonds supplémentaires afin de couvrir le coût du séjour dépassant la subvention octroyée par l'UE.

Entrepreneurs d'accueil (EA)

Les entrepreneurs d'accueil **sont des entrepreneurs qui réussissent et ont l'expérience requise** (idéalement, ils sont propriétaires de leur PME). Il peut s'agir également de personnes gérant une PME, selon la définition européenne de micro-entreprise, petite entreprise ou entreprise moyenne (c'est-à-dire comptant jusqu'à 250 salariés). Les EA désirent partager leur expérience entrepreneuriale et profiter de la présence qu'un NE étranger apportera concrètement à leur entreprise. Les EA doivent également s'engager à travailler avec les NE et contribuer ainsi au développement de leurs connaissances et de leur savoir-faire entrepreneurial. **L'entreprise de l'EA peut appartenir à tout secteur d'activité dans l'un des 27 États membres de l'UE**.

QUELS AVANTAGES PEUT-ON RETIRER DU PROGRAMME ET QUI EN SONT LES BENEFICIAIRES?

Avantages pour le nouvel entrepreneur

- Apprentissage auprès d'un entrepreneur expérimenté d'un autre pays membre de l'UE des meilleures méthodes de création et de gestion d'une PME;
- Assistance pratique et financière comme la mise en relation, la préparation de contrats, la préparation du départ à l'étranger, le soutien logistique et l'appui local au cours du séjour, le soutien financier de l'UE dans les frais de déplacement et les frais de séjour à l'étranger;
- Développement de liens internationaux et connaissance des marchés étrangers;
- Mise à profit des possibilités qu'offrirait le cas échéant une co-entreprise et développement de marchés transfrontaliers;
- Familiarisation avec les nombreuses particularités culturelles et organisationnelles liées au pays de l'entreprise d'accueil;
- Compréhension du cadre législatif d'un autre pays de l'UE.

Avantages pour l'entrepreneur d'accueil

- Possibilité de travailler avec un nouvel entrepreneur sérieux, engagé et motivé, apportant de nouvelles idées et des perspectives novatrices;
- Accès à des nouvelles compétences et à des connaissances novatrices importées par le nouvel entrepreneur;
- Acquisition de connaissances concernant les marchés étrangers, notamment les contrats commerciaux, et renforcement des possibilités d'internationaliser l'entreprise;
- Amélioration des possibilités de développement de l'entreprise et possibilité de mettre en place un nouveau partenariat commercial directement avec le nouvel entrepreneur d'un autre pays;
- Possibilité d'interaction avec des entrepreneurs d'accueil d'autres pays membres de l'UE et possibilité de s'intégrer dans un réseau commercial dynamique paneuropéen rassemblant des entrepreneurs brillants;

- Assistance offerte par des organisations intermédiaires professionnelles pour la recherche d'un partenaire commercial potentiel et soutien dans les échanges avec le nouvel entrepreneur.

COMMENT FONCTIONNE LE PROGRAMME? STRUCTURE ET MISE EN OEUVRE

Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs est **financé par l'Union européenne** et est mis en œuvre dans tous les États membres de l'UE par plus de 100 organisations intermédiaires (OI) expérimentées dans l'aide aux entreprises (par exemple Chambres de commerce, incubateurs, centres de lancement, etc.)¹. L'Association européenne des Chambres de commerce et d'industrie, **EUROCHAMBRES**, **coordonne leurs activités au niveau européen** et joue le rôle de Bureau d'Assistance (BA).

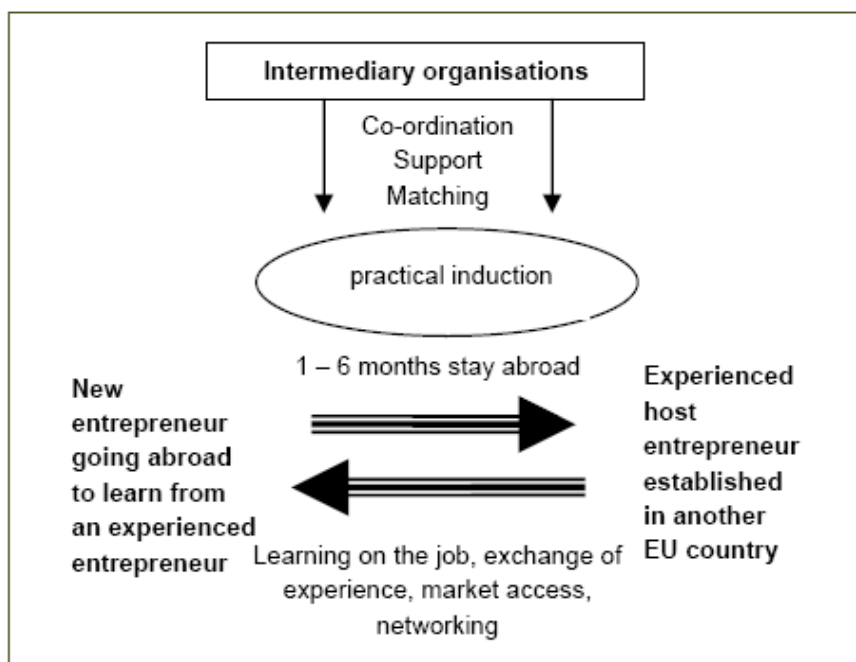
Le programme **Erasmus pour jeunes entrepreneurs** fournit une **aide pratique et financière aux nouveaux entrepreneurs** (NE) séjournant et travaillant dans les entreprises d'entrepreneurs d'accueil (EA). Les **organisations intermédiaires se chargent** de mettre en relation les nouveaux entrepreneurs et les entrepreneurs d'accueil.

Principales étapes de l'expérience Erasmus

- Le NE et l'EA s'inscrivent sur le site web du programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs www.erasmus-entrepreneurs.eu;
- Les OI facilitent la prise de contacts et la mise en relation entre le NE et l'EA;
- Le Bureau d'Assistance (BA) du programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs assure la coordination des activités des OI.
- Accord des parties concernées (à savoir le NE sélectionné, l'EA et les OI compétentes) sur les conditions du séjour à l'étranger: engagement sur la qualité, le plan d'apprentissage, le plan de travail et le plan commercial, les tâches, les responsabilités, les services fournis, les conditions financières et les implications juridiques;
- Durée du séjour à l'étranger: de 1 à 6 mois avec la possibilité de diviser la période en séjour d'une semaine à répartir sur une période de 12 mois au maximum;
- Évaluation des résultats par les OI en charge des dossiers.

¹ La liste des organisations intermédiaires est disponible sur le site internet du programme : <http://www.erasmus-entrepreneurs.eu/page.php?cid=05>

Structure de base du programme



Montant recommandé pour l'assistance financière mensuelle payée par les OI aux NE

Pays de séjour	Montant recommandé pour l'assistance financière dans les différents pays (euros)
Allemagne	830
Autriche	900
Belgique	830
Bulgarie	560
Chypre	780
Danemark	1100
Espagne	830
Estonie	670
Finlande	950
France	900
Grèce	780
Hongrie	670
Irlande	1000
Italie	900
Lettonie	610
Lituanie	560
Luxembourg	830
Malte	720
Pays-Bas	830
Pologne	610
Portugal	780
République tchèque	610
Roumanie	560
Royaume-Uni	1000
Slovaquie	610
Slovénie	720
Suède	950

QUI PREND EN CHARGE LE PROGRAMME?

Organisations intermédiaires (OI)

Plus de 100 organisations intermédiaires (OI)¹, ont été officiellement désignées pour mettre en relation les NE et les EA. **Elles sont impliquées dans la promotion de l'esprit d'entreprise aux niveaux européen, national ou régional.** Les OI rassemblent plusieurs partenariats européens regroupant plusieurs organisations issues de différents États membres de l'UE. Chacune d'entre elle coopère avec ses homologues de tous les États membres de l'UE. Les Organisations Intermédiaires ont pour tâche principale **d'instaurer des relations fructueuses entre les NE et les EA** et de mettre à disposition les services et le soutien nécessaires à la promotion, l'information, l'inscription, la validation des candidatures, la prise de contacts, la passation des contrats, le soutien logistique et autres besoins que nécessite l'échange. L'échange entre un NE et un EA implique ainsi deux OI: celle choisie par le NE, et celle choisie par le EA, sachant que le NE et l'EA doivent être issus de pays différents.

Bureau d'assistance (BA) du programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs

Un Bureau d'Assistance (BA) est établi au niveau européen et travaille en étroite coopération avec la Commission et les OI. Sa mission est de **veiller à la cohérence des activités menées par les OI et de s'assurer la dimension paneuropéenne du programme.** Il aide également les OI à assurer des échanges de qualité entre les entrepreneurs. Les tâches essentielles du BA consistent également à faire connaître et à promouvoir cette initiative, à aider et à conseiller les OI, à contrôler la qualité des missions assurées par les OI, à développer des outils de formation et à mettre en réseau les OI. Pendant cette phase pilote, les missions du BA seront assurées par EUROCHAMBRES, l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes.

COMMENT S'INSCRIRE?

Où les NE et les EA peuvent-ils s'inscrire?

Un outil d'enregistrement en ligne permettra aux NE de soumettre leur candidature et aux EA de publier leurs offres. Lors de l'enregistrement, chacun doit choisir une des OI désignées officiellement dans le cadre de ce programme. Idéalement, les OI doivent être actives dans le pays ou la région d'origine du NE ou de l'EA. L'OI choisie sera le guide et le contact du NE ou du EA tout au long du processus. La liste des OI ainsi que des informations plus détaillées et le formulaire d'inscription en ligne sont accessibles sur le site www.erasmus-entrepreneurs.eu et peuvent également être obtenus auprès du Bureau d'Assistance du programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs.

Quelles sont les informations requises et qu'en est-il de la procédure de sélection?

Les OI sont responsables de l'évaluation de la qualité des relations potentielles, qui est par la suite approuvée par la Commission européenne.

Les NE pourront participer au programme s'ils démontrent dans les documents validés par l'OI, qu'ils détiennent les qualités entrepreneuriales suffisantes. Lors de leur inscription électronique, ils devront fournir un CV avec des détails pertinents en matière de compétences, d'expérience, de formation, de connaissances linguistiques. Le NE devra également prouver sa bonne connaissance du secteur d'activité dans lequel il œuvre et exposer ses motivations pour travailler à l'étranger avec un EA avec un plan d'apprentissage/de travail et un plan commercial prometteurs liés à un projet d'entreprise concret.

Pour être éligible en tant que EA, l'entrepreneur chevronné doit pouvoir justifier d'un parcours professionnel solide et de sa volonté de s'engager véritablement dans une activité qui donnera au NE des possibilités de développement personnel et professionnel. Par ailleurs, l'EA doit satisfaire à des exigences de bonne conduite.

Les inscriptions sont stockées dans une base de données permettant aux EA et aux NE dont la candidature a été acceptée de rechercher des partenaires d'affaires.

Quelles sont les aides disponibles ?

Le site web officiel www.erasmus-entrepreneurs.eu fournit toutes les informations nécessaires sur le programme. Une base de données électronique liée au site web permet aux NE de soumettre leurs candidatures et aux EA de publier leurs offres de participation au programme.

De manière générale, les OI sont actives sur le plan national ou régional pour aider les NE et EA à trouver les meilleurs partenaires, les mettre en contacts et assurer le suivi des échanges avant le départ du NE à l'étranger. Les OI assurent également une assistance (hébergement, transport, assurance, etc.) aux NE lors de leur séjour chez les EA.

En dehors de l'aide qu'il accorde au programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs, le Bureau d'Assistance publie sur le site web officiel les questions fréquemment posées par les NE et les EA et propose des solutions en cas de problème ou de conflit.

COMMENT LE PROGRAMME SERA-T-IL EVALUÉ?

Une évaluation sera menée lorsque le projet pilote sera sur le point de se terminer (2010). Outre les OI et d'autres partenaires concernés, les NE et les EA associés à ce projet seront invités à contribuer à cette évaluation. Le but consiste à évaluer les résultats et l'incidence du programme et d'en dégager des recommandations pour un programme continu futur.

TOILE DE FOND DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE EN EUROPE

L'Europe ne tire pas pleinement profit de son potentiel entrepreneurial et ne réussit pas à encourager suffisamment d'hommes et de femmes à devenir entrepreneurs. Bon nombre d'Européens sont moins enclins à lancer leur propre entreprise car ils perçoivent de manière négative le déséquilibre entre les risques et les bénéfices qu'ils peuvent retirer d'une telle opération. **Ceux qui créent néanmoins leur entreprise ont tendance à en limiter les activités au marché domestique,** plutôt que d'exploiter les opportunités commerciales qui se présentent ailleurs dans l'UE ou au-delà de ses frontières.

● *51% des jeunes Européens seraient désireux de créer leur propre entreprise mais ils sont beaucoup trop peu nombreux à concrétiser leur ambition.*

● *L'internationalisation des PME européennes est insuffisante, seulement 8% d'entre elles exportant leurs biens et services au sein de l'UE.*

Le projet pilote «**Erasmus pour jeunes entrepreneurs**» est une réponse novatrice au double défi que constitue la stimulation de l'esprit d'entreprise et l'encouragement au commerce transfrontalier en Europe. Séjourner dans une entreprise étrangère et y travailler avec un entrepreneur chevronné permet aux jeunes entrepreneurs d'acquérir des compétences et des perspectives qui s'avèreront extrêmement utiles lors du lancement de leur entreprise et lors de la première phase de croissance, tout en accroissant également l'activité transfrontalière potentielle et par là-même, les chances de succès.

CONTACTS UTILES

Pour de plus amples informations sur Erasmus pour jeunes entrepreneurs, veuillez contacter:

Bureau d'Assistance «Erasmus pour jeunes entrepreneurs»

c/o EUROCHAMBRES

Avenue des Arts, 19 A/D

B – 1000 Bruxelles, Belgique

Tél: +32 (0)2 282 08 73

Fax: +32 (0)2 280 01 91

E-mail: support@erasmus-entrepreneurs.eu

ou visitez le site:

<http://www.erasmus-entrepreneurs.eu>

qui fournit la liste des organisations intermédiaires dans les États membres de l'UE.